



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

autistes

Question écrite n° 69399

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur la situation des parents d'enfants autistes. Lorsqu'un parent a décidé de rester au foyer pour s'occuper de ses enfants, il ne perçoit pas d'allocation spéciale pour la présence d'un enfant autiste, car il ne travaille pas. Néanmoins, il existe une différence importante avec une famille sans problème de ce type, du fait des soins spécifiques à prodiguer. Il serait peut-être opportun d'imaginer un système soutenant financièrement ces familles en prévoyant, par exemple, un montant d'allocation familiale revalorisé. Il lui demande quelles appréciations et intentions le Gouvernement accorde à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69399

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6703